

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SYNDICALE DU SIGF DU MASSACRE

**Réunie en séance publique le 7 mars 2019 à 18h30
Salle du conseil municipal en mairie de LAMOURA
Date de convocation : 28 février 2019
Date d'affichage : 18 mars 2019
Secrétaire : Irénée BONNEVILLE**

Etaient présents :

Mme Anne-Marie JOLY et M. Irénée BONNEVILLE pour la commune de LONGCHAUMOIS,
MM. Joël GAUTHIER et Dominique DELACROIX pour la commune de LAMOURA,
MM. Nolwenn MARCHAND et Franck THEVENIN pour la commune de PREMANON,
MM. Daniel GROSSIORD, Denis GAILLARD et Bernard REGAD pour la commune nouvelle de
SEPTMONCEL LES MOLUNES,
M. Julien DEFFRADAS pour la commune de LAJOUX,

Absents excusés : M. Pascal BRUBACHER donne pouvoir à M. Julien DEFFRADAS pour voter en son nom, M. Alain MOYAT donne pouvoir à M. Bernard REGAD pour voter en son nom,

Invités présents : MM. DEVILLERS et DE-MAS de l'ONF,

Invités excusés : M. Thierry CHAUSSIGNAND,

ORDRE DU JOUR

1-Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 novembre 2018

En l'absence de commentaire, le compte-rendu est **approuvé à l'unanimité**.

2. Cahier des charges des travaux sylvicoles 2019

Monsieur le Président rappelle qu'en accord avec le compte-rendu du 16 novembre 2018, il convenait d'affiner le cahier des charges afin de demander des devis aux entreprises répondant régulièrement aux consultations des marchés publics précédents.

Le président rend lecture d'un projet de cahier des charges contenant deux articles ; l'un relatif à l'objet du marché et au contexte forestier et le second au détail des travaux à réaliser ainsi qu'à la gestion des rémanents. Le Comité Syndical décide de valider cette proposition.

3. Délibération sur les modes de vente des bois 2019

Monsieur le Président informe que le marché de la filière résineux n'étant pas bon en raison du volume très important de bois scolytés disponible, il convient de ne pas sur-engorger le marché et d'éviter ainsi de faire baisser les cours. Il est préférable également de privilégier le bloc et sur pied qui donne à l'acheteur une marge supplémentaire de temps pour les coupes.

Monsieur DE-MAS ajoute que sur les 12 millions de bois scolytes en Europe, il y en aurait 300 000 à 450 000 m³ en Franche-Comté.

Monsieur Delacroix propose de mettre peu de parcelles de résineux en vente et d'en ajouter dans le courant de l'été si la situation venait à s'améliorer en cours d'année. Monsieur Devillers annonce que toutes les parcelles sont marquées et ajoute que des gros lots pourraient trouver preneur à l'automne.

Il est décidé de proposer les lots suivants:

COUPES RESINEUSES :

	PARCELLE	VOLUME M ³	MODE DE VENTE	
printemps	3	1 100	BLOC ET SUR PIED	
	34-35	500	BLOC ET SUR PIED	
	14-15	680	PREVENTE BOIS FACONNE	RESINEUX/FEUILLUS +140m ³
	79	250	UP	
	80	470	UP	
automne	103	570	BLOC ET SUR PIED	
	104	410	BLOC ET SUR PIED	
		3 980		

COUPES FEUILLUS:

PARCELLE	VOLUME M ³	MODE DE VENTE	
68-69	90	BOIS FACONNE	FEUILLUS/RESINEUX + 400 (déjà vendu prévente)
14-15	140	BOIS FACONNE	FEUILLUS/RESINEUX + 680 (prévente)
83-84-85	300	FACONNE BORD DE ROUTE	
92	200	FACONNE BORD DE ROUTE	
72	250	FACONNE BORD DE ROUTE	
	980		

Le Comité Syndicale approuve ces deux tableaux,

La délibération est adoptée à l'unanimité. N°3997619N°1

4-Délibération sur le principe de soumission des parcelles acquises au régime forestier

Monsieur le Président informe que le syndicat délibère sur le principe puisque ce sont les communes propriétaires qui se doivent de délibérer pour soumettre leurs parcelles au régime forestier.

Les différents achats de terrain prévus par le syndicat depuis 2011 ayant été conclus au 31 décembre 2018, il convient d'en soumettre les parcelles au régime forestier ; après discussion, les parcelles entretenues par Monsieur Maignan, berger, seront également soumises et les communes de Longchaumois et Prémanon, propriétaires, pourrait mettre en place un prêt à usage.

Le syndicat délibère pour proposer aux communes membres de soumettre les parcelles nouvellement acquises au régime forestier que le SIGF s'engage à gérer.

La délibération est adoptée à l'unanimité. N°3997619N°2

5-Information sur le nouveau projet d'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (APPB)

Monsieur le Président informe que faisant partie du Comité représentant les communes, il convient de reléguer les nouveautés de cet arrêté aux communes via les membres délégués du SIGF.

Le périmètre, relatif à la forêt du Massacre et à la commune de Prémanon, a été finalement modifié par ajout de la parcelle n°3. Monsieur le Président informe qu'il avait pourtant été entendu de ne pas toucher au périmètre du SIGF côté Massacre. D'autre part tout le bois de Ban a été ajouté.

Par ailleurs le périmètre a été agrandi sur une partie de la Combe à la chèvre, sur le Risoux et sur la forêt de Mignovillard.

Le règlement :

- Les piétons auront interdiction de sortir des sentiers et chemins autorisés entre le 15 décembre et le 30 juin.
- Les chiens seront interdits même tenus en laisse sur cette même période,
- Les véhicules à moteur seront interdits entre le 15 décembre et le 15 mai, même en l'absence de neige. Cette interdiction sera matérialisée par des panneaux à chaque entrée dans la zone.

Il n'y a peu de contraintes supplémentaires pour la gestion forestière, puisque les opérations sylvicoles avant le 15 mai sont déjà empêchées par la neige dans les secteurs concernés. En revanche les nouvelles contraintes pour les promeneurs sont mal vécues par la population locale, ce qui a été exprimé par les élus des communes concernées en réunion du comité de gestion de l'APPB. La version définitive, soumise à une consultation publique de 15 jours, devrait être communiquée rapidement par les services de l'Etat.

M. Deffradas demande à ce que les communes soient informées de l'ouverture de la consultation publique.

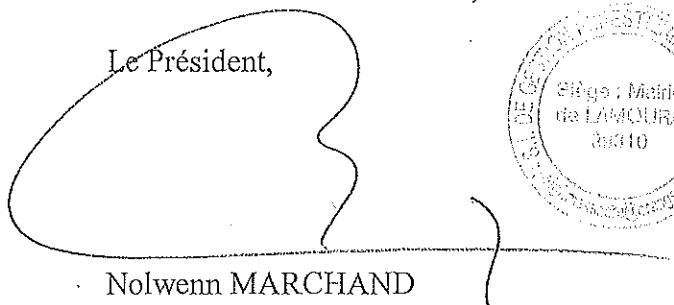
6-Informations et questions diverses

- ⇒ Commission voirie forestière : si son état le permet, M. Grossiord se porte candidat ainsi que MM. Gauthier et Gaillard pour aller vérifier l'état des routes forestières au printemps et à l'automne.
- ⇒ Projet Dole/Tuffes : Suite à une question de M. Thevenin, Monsieur le Président informe que le rapport du commissaire enquêteur devrait lui parvenir vers le 13 mars prochain. Si aucune réserve importante n'est apposée, le projet d'aménager devrait être rapidement signé. Reste le bouclage du plan de financement à consolider et notamment la validation des fonds INTERREG (4 millions d'€) qui sera tranchée le 20 juin, pour réaliser le projet.
- ⇒ Sommet de la piste de la Serra : M. le Maire de Lamoura avait demandé à ce qu'une dizaine d'arbres soit coupés en haut du télésiège de la Serra (parcelles 65-66-67) afin de dégager une placette avec table et bancs et vue sur le col de la Faucille et les Alpes. M. Devillers indique que ces travaux pourront être réalisés dès que des bois seront mobilisés à proximité dans le cadre des coupes prévues au programme.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait d'acte conforme,

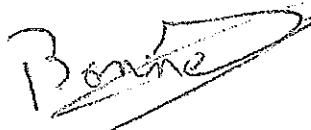
Le Président,



Nolwenn MARCHAND



Le secrétaire,



Irénée BONNEVILLE